

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1024 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1024

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 octobre 1938

Numéro JO
n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro
31 octobre 1938

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 1683 (A. E. 3e bureau) du 9 septembre 1938 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 31 août 1938, concernant l'indication d'origine de certains produits étrangers (appareils électriques de chauffage domestique et fers à repasser électriques) ; 2° Le décret du 31 août 1938, concernant l'indication d'origine de certains produits étrangers (indicateurs de direction essuie-glaces automatiques pour véhicules automobiles).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.